

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **de Jozerand du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 02/04/2024

Présents : DUMAS Maryse, FREVILLE-PARANT Corinne, HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, MURATON Coralie, PORTE Elodie, SOUCHET Chantal, BOURSON Gérard, FAYE Philippe, JEANNIN Steve, LAGARDE Pierre-Renaud, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, RAY Daniel,

Procuration

Absent excusé : SERRA Mickael

Secrétaire de séance : MURATON Coralie

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/03/2024

M le maire demande à Corinne de faire part des modifications apportées :

Accord à l'unanimité

001- Vote des Taux

Après étude par la commission finances des taux fonciers pratiqués pour les communes identiques à celles de Jozerand, le maire propose :

- une augmentation de 1% pour les fonciers bâtis et non bâtis.

Vote : Pour à l'unanimité

- une augmentation de 11% pour la taxe d'habitation soit un taux à 7.30.

Vote : Pour : 13 Contre : 1 (FREVILLE-PARANT Corinne)

Le maire explique que pour une bonne gestion : montant des dotations et montant des subventions il est nécessaire de faire un effort tous les ans.

002/ Projet de réfection de la toiture de la salle des fêtes

Le maire rappelle la délibération du 06/11/2023 concernant les travaux nécessaires sur la toiture de la salle des fêtes puisqu'elle prend l'eau à certains endroits.

Devis :

- Agrotech : : 31 324.00 € HT
- DMA : 31 311.8 € HT
- Expertises : 458.33 HT
- Imprévus 10% : 6 300.00 HT
- TOTAL : 69 393.00 HT

Le maire explique qu'il est nécessaire d'acter l'abandon pour travailler sur le dossier de création d'une nouvelle salle des fêtes.

VOTE : pour : 13 Abst : 1 (FAYE Philippe)

003/ Amortissement d'une subvention d'investissement

Le maire explique que la commune a payé à la communauté de communes un fond de concours d'un montant de 15 000 € en 2023 pour la réalisation des travaux de voirie aux Charmats.

Il convient par conséquent d'amortir cette dépense. Il propose d'amortir ces 15 000 € en 15 ans c'est-à-dire 1000 € par an.

Vote : unanimité

004/ Application de la fongibilité des crédits :

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à HELIOS.

Vote : 13 Abst : 1 (FREVILLE-PARANT Corinne)

05 - Vote du budget communal 2024

Le budget est présenté aux membres de l'assemblée :

- Section fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 376 000 €
- Section Investissement, le budget s'équilibre à la somme de 189 749.20 €

Vote : Accord à l'unanimité

05-01 Vote des subventions

		2023	2024
6574	Sub de fonct° aux associations	2 230,00 €	2 230,00 €
	AMICALE ANCIENS	250,00 €	250,00 €
	DONNEURS SANG	40,00 €	40,00 €
	FOYER COLLEGE	150,00 €	150,00 €
	PATRIMOINE	250,00 €	250,00 €
	SPA	40,00 €	40,00 €
	FOYER CULTUREL	250,00 €	250,00 €
	CHASSE	250,00 €	250,00 €
	CREA MALIN	750,00 €	250,00 €
	APE	250,00 €	250,00 €
	Réserve		450.00 €
	Pompiers		50.00 €

Monsieur le maire explique que les élus, adhérents aux associations ou ayant un lien avec des membres de bureau ne peuvent pas prendre part au débat :

- GUEYTON-LAROUDIE Christiane, LAGARDE Pierre-Renaud, DUMAS Maryse, RAY Daniel, SOUCHET Chantal,

Un débat s'instaure et il est procédé au vote :

Pour : 8 Abst : 0

Contre : 1 (FREVILLE-PARANT Corinne qui aurait souhaité que la commission

« Associations » soit concertée)

06 - Vote du budget Assainissement 2024

Le budget est présenté aux membres de l'assemblée :

- Section fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de : 312 693.85 €
- Section Investissement, le budget s'équilibre à la somme de : 312 693.85 €

Vote : Accord à l'unanimité

07 - Tarif assainissement

Le maire propose de ne rien modifier compte-tenu de la situation financière de ce budget et du projet de transfert au syndicat Sioule et Morge

Vote : Accord à l'unanimité

08 - Désignation d'un référent agricole :

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne D. Ray

Informations et questions diverses

Activités du maire :

- Réunion avec le président de la communauté de communes le 2 avril 2024 à 18H30 en mairie de Jozerand.
- Réunion avec le syndicat Sioule et Morge le 29 mars 2024 à 9H. au sujet du transfert de la compétence « Assainissement »
- Rythmes scolaires :
Suite au dernier conseil d'école, une réflexion sur l'harmonisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire a été menée avec l'équipe enseignant et l'inspectrice d'académie.
Les délégués de parents d'élèves seront reçus le mercredi 10/04 en mairie pour échanger.
A partir de la rentrée scolaire de septembre 2024, la semaine passera à 4 jours à l'école de Jozerand.
- Création d'une commission « Sociale » : DUMAS Maryse, SOUCHET Chantal, -GUEYTON-LAROUDIE Christiane.
FREVILLE-PARANT Corinne s'étonne de la création de cette sous-commission puisqu'au moment de l'installation du conseil municipal il avait été décidé de ne créer que trois commissions.
- Mise en place d'une cuve au cimetière,
- Retours bulletin : agréable à lire, moderne
- Tournoi Raqball 27/07/2024 : il est demandé des volontaires
- Cérémonie du 8 mai : le 7 mai au soir : elle aura lieu le 7 mai à 19H.

Prochaine réunion : le 13 mai 2024 à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, Le maire clôt la séance à 21H15